

RAPPORT FINANCIER RÉSUMÉ **2022** **2023**

Service des ressources financières
Mars 2024

*Centre
de services scolaire
des Chênes*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	2
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de l'excédent (déficit) accumulé	7
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	8
État des flux de trésorerie	9
Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire	10
Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement	11
Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé	12
Charges par nature	13
Notes complémentaires aux états financiers	16

TRAFICS 2022-2023

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire des Chênes pour l'exercice clos le 30 juin 2023 portant la signature électronique 5853865478, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire des Chênes reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec, a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Chênes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directrice générale ou directeur général



Directrice ou directeur des ressources financières

Lieu : Drummondville

Date : 13 octobre 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Chênes (le « Centre »), portant la signature électronique 5853865478, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 8 à 275 ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 5853865478 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Centre a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans le poste « Autres passifs » et une subvention d'investissement à recevoir correspondante à l'état de la situation financière au 30 juin 2023. Je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour m'assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations fournies relativement au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, je n'ai pas pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements en ce qui concerne le déficit accumulé au 1^{er} juillet 2022, la subvention d'investissement à recevoir, les immobilisations corporelles, la subvention d'investissement reportée et les autres passifs au 30 juin 2023 ainsi que les revenus et les charges afférents, de même que les informations fournies pour l'exercice clos à cette date.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers du Centre pour l'exercice clos le 30 juin 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 11 octobre 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers, et compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, le 13 octobre 2023

État de la situation financière

au 30 juin 2023

	2023	2022 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	38 706 187,77	-227 476,78
Équivalents de trésorerie (page 20)	0,00	24 355 000,00
Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)	28 317 212,90	27 950 735,81
Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	371 718 375,99	261 031 040,35
Subvention à recevoir - Financement (page 22)	6 063 442,00	6 112 904,00
Taxe scolaire à recevoir	353 380,15	273 919,75
Débiteurs (page 23)	5 472 581,26	5 066 874,32
Stocks destinés à la revente	83 630,86	102 707,13
Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00
Autres actifs (page 26)	0,00	0,00
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	450 714 810,93	324 665 704,58
PASSIFS		
Emprunts temporaires à la charge de l'OS (page 30)	0,00	0,00
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 30)	132 988 455,90	89 289 810,63
Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	45 808 926,77	36 675 961,92
Subvention d'investissement reportée (page 32)	328 324 231,68	245 372 199,12
Revenus perçus d'avance (page 33)	606 436,37	796 353,08
Provision pour avantages sociaux (page 34)	9 472 743,97	8 710 572,60
Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	1 726 883,69	1 826 500,67
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	203 528 691,70	170 814 139,56
Passif au titre des sites contaminés (page 36)	6 063 442,00	6 112 904,00
Autres passifs (page 36)	39 503 545,35	39 730 891,59
TOTAL DES PASSIFS	768 023 357,43	599 329 333,17
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-317 308 546,50	-274 663 628,59
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (page 40)	342 319 795,73	266 960 179,22
Stocks de fournitures	89 132,74	51 307,77
Charges payées d'avance (page 49)	511 320,42	503 071,56
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	342 920 248,89	267 514 558,55
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	25 611 702,39	-7 149 070,04
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:		
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités (page 4)	25 611 702,39	-7 149 070,04
Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5)	0,00	0,00
	25 611 702,39	-7 149 070,04

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2023

	Budget 2023	Résultats réels 2023	Résultats réels 2022
			(redressé)
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	180 716 041	197 539 429,23	166 404 966,71
Subvention d'investissement (page 51)	887 401	21 149 523,08	121,34
Autres subventions et contributions (page 52)	1 332 651	1 088 414,76	1 664 198,62
Taxe scolaire (page 53)	10 575 258	10 822 861,53	10 544 710,44
Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	2 189 500	1 864 312,70	1 325 364,49
Ventes de biens et services (page 55)	11 391 975	14 598 605,99	12 327 435,56
Revenus divers (page 56)	531 400	2 960 608,38	1 705 692,03
Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	11 674 616	21 684 074,37	10 961 374,06
Total des revenus	219 298 842	271 707 830,04	204 933 863,25
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation (page 81)	109 178 019	105 842 291,78	98 301 503,09
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	53 400 706	54 600 604,37	50 999 516,34
Services d'appoint (page 83)	21 154 169	23 146 175,69	20 137 709,19
Activités administratives (page 84)	7 326 921	7 314 702,34	7 313 090,94
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	23 899 162	25 037 210,37	23 807 243,42
Activités connexes (page 86)	6 680 224	22 244 801,69	6 858 627,08
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 34)	100 000	762 171,37	483 625,36
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	-900,00	-2 135 307,00
Total des charges	221 739 201	238 947 057,61	205 766 008,42
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	-2 440 359	32 760 772,43	-832 145,17

État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	22 559 794,85	21 694 899,48 (redressé)
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	-29 708 864,89	-28 011 824,35
Solde redressé	-7 149 070,04	-6 316 924,87
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités (page 3)	32 760 772,43	-832 145,17
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	25 611 702,39	-7 149 070,04

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2023

	Budget 2023	Résultats réels 2023	Résultats réels 2022 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	0	-237 595 855,23	-181 113 667,28
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	-37 067 773,36	-35 731 351,76
SOLDE REDRESSÉ	0	-274 663 628,59	-216 845 019,04
Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-2 440 359	32 760 772,43	-832 145,17
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-86 871 510	-85 374 112,86	-68 319 676,14
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	-1 787 337,87	0,00
Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	11 588 400	11 801 834,22	10 789 069,02
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	-900,00	-2 135 307,00
Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	900,00	2 173 733,00
Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0,00	721 975,65
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-75 283 110	-75 359 616,51	-56 770 205,47
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	-46 073,83	-216 258,91
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	0	0,00	0,00
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-77 723 469	-317 308 546,50	-274 663 628,59

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022 (redressé)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	32 760 772,43	-832 145,17
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	8 565,14	-5 193,15
Provisions liées aux placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
Provision pour avantages sociaux futurs	762 171,37	483 625,36
Stocks et charges payées d'avance	-46 073,83	-216 258,85
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	-21 684 074,37	-10 961 374,06
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes	103 300,30	96 295,29
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	11 801 834,22	11 511 044,67
Charges de désactualisation	1 478 524,45	1 336 421,60
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-900,00	-2 135 307,00
Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	-5 047 103,82	2 445 024,81
Autres éléments hors trésorerie	-48 000,00	-194 328,33
Terrains reçus à titre gratuit	-48 000,00	-194 328,33
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention effectué par un tiers au nom de l'OS	0,00	0,00
Réservé au Ministère	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	20 089 015,89	1 527 805,17
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-81 721 531,47	-69 316 962,53
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	900,00	2 173 733,00
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-81 720 631,47	-67 143 229,53
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS		
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	0,00	0,00
Sorties de fonds pour l'acquisition de prêts	0,00	0,00
Produits de disposition de placements de portefeuille	0,00	0,00
Produits de disposition de prêts	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS	0,00	0,00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	45 397 000,00	30 545 000,00
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-12 785 748,16	-11 378 231,77
Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de l'OS	0,00	0,00
Remboursement de dettes à la charge de l'OS	-99 616,98	-96 255,08
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	0,00	-18 723 161,48
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	99 015 076,37	89 289 810,63
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	-55 316 431,10	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	76 210 280,13	89 637 162,30
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 578 664,55	24 021 737,94
Encaisse et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	24 127 523,22	105 785,28
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	38 706 187,77	24 127 523,22

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire

30 juin 2023

	2023	2022
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)	-317 308 546,50	-274 663 628,59 (redressé)
Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire		
Subvention à recevoir - Financement (page 22)	6 063 442,00	6 112 904,00
Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	371 718 375,99	261 031 040,35
Total des actifs financiers financés par le MEQ	377 781 817,99	267 143 944,35
Passifs financés par le MEQ ou un autre partenaire		
Solde des allocations d'investissement payable au comptant (page 300)	133 921 084,87	89 438 895,58
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 26 et 35)	203 528 691,70	170 814 139,56
Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEQ (page 36)	6 063 442,00	6 112 904,00
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (page 151)	33 339 898,40	0,00
Total des passifs financés par le MEQ	376 853 116,97	266 365 939,14
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles		
Subvention d'investissement reportée (page 32)	328 324 231,68	245 372 199,12
Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	328 324 231,68	245 372 199,12
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN PARTENAIRE	10 086 984,16	-30 069 434,68

Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2023

	Exercice terminé le 30 juin 2023			Exercice terminé le 30 juin 2022		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement (redressé)	Investissement (redressé)	Total (redressé)
REVENUS						
Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	197 539 429,23		197 539 429,23	166 404 966,71		166 404 966,71
Subvention d'investissement (page 51)		21 149 523,08	21 149 523,08		121,34	121,34
Autres subventions et contributions (page 52)	1 088 414,76		1 088 414,76	1 664 198,62		1 664 198,62
Taxe scolaire (page 53)	10 822 861,53		10 822 861,53	10 544 710,44		10 544 710,44
Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 864 312,70		1 864 312,70	1 325 364,49		1 325 364,49
Ventes de biens et services (page 55)	14 598 605,99	0,00	14 598 605,99	12 327 435,56	0,00	12 327 435,56
Revenus divers (page 56)	2 902 868,38	57 740,00	2 960 608,38	1 497 579,58	208 112,45	1 705 692,03
Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)		21 684 074,37	21 684 074,37		10 961 374,06	10 961 374,06
Total des revenus	228 816 492,59	42 891 337,45	271 707 830,04	193 764 255,40	11 169 607,85	204 933 863,25
CHARGES						
Activités d'enseignement et de formation (page 81)	105 621 886,39	220 405,39	105 842 291,78	98 063 211,68	238 291,41	98 301 503,09
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	54 370 600,19	230 004,18	54 600 604,37	50 814 871,86	184 644,48	50 999 516,34
Services d'appoint (page 83)	23 141 182,49	4 993,20	23 146 175,69	20 134 874,93	2 834,26	20 137 709,19
Activités administratives (page 84)	7 304 766,14	9 936,20	7 314 702,34	7 294 733,52	18 357,42	7 313 090,94
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	11 063 487,62	13 973 722,75	25 037 210,37	9 848 183,06	13 959 060,36	23 807 243,42
Activités connexes (page 86)	22 141 501,39	103 300,30	22 244 801,69	6 762 331,79	96 295,29	6 858 627,08
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3)	762 171,37		762 171,37	483 625,36		483 625,36
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		-900,00	-900,00		-2 135 307,00	-2 135 307,00
Total des charges	224 405 595,59	14 541 462,02	238 947 057,61	193 401 832,20	12 364 176,22	205 766 008,42
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	4 410 897,00	28 349 875,43	32 760 772,43	362 423,20	-1 194 568,37	-832 145,17

Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2023

	Budget 2023	2022-2023	2021-2022
CALCUL DU DÉFICIT POUR LES FINS DE L'APPLICATION DE LA RÈGLE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Déficit de l'exercice	-2 440 359	0,00	0,00
plus: déficit dû aux obligations découlant des conventions collectives (page 299)	0	0,00	0,00
plus : amortissement de la portion des immobilisations assumée par le gain sur disposition d'un autre actif (page 265)	0	0,00	0,00
Déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé	-2 440 359	0,00	0,00
APPLICATION DE LA RÈGLE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Excédent accumulé au 30 juin 2021	21 694 899	21 694 899,48	19 329 893,32
moins: Valeur comptable nette des terrains au 30 juin 2021	7 043 668	7 043 667,57	4 482 947,71
moins: Subvention à recevoir - Financement (Avantages sociaux) au 30 juin 2021			5 930 247,31
plus: Montant net des provisions et subventions anticipées pour les offres et l'équité salariales au 30 juin 2021	1 617 822	1 617 822,00	
Excédent accumulé au 30 juin 2021 aux fins de l'application de la règle d'appropriation du surplus accumulé	16 269 053	16 269 053,91	8 916 698,30
% d'appropriation de l'excédent accumulé	0,150	0,150	0,150
Limite d'appropriation de l'excédent accumulé	-2 440 358	-2 440 358,00	-1 353 616,00
LE DÉFICIT DÉPASSE LA LIMITE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ	1	0,00	0,00
Déficit autorisé par le Ministère pour l'adoption d'un budget déficitaire	0	0,00	0,00
LE DÉFICIT DÉPASSE LE DÉFICIT AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE	0	0,00	0,00

Charges par nature

Exercice clos le 30 juin 2023

	BUDGET 2023	2023	2022 (redressé)
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION			
Rémunération enseignant (page 91)	93 543 137	88 843 022,81	82 753 868,42
Rémunération non-enseignant (page 91)	153 874	324 756,22	313 740,57
Contribution de l'employeur (page 81)	10 977 236	10 393 423,35	9 928 445,25
Frais de déplacement (page 81)	35 801	111 878,96	84 236,40
Fournitures et matériel (page 81)	2 154 227	3 167 850,89	3 071 350,06
Services, honoraires et contrats (page 81)	1 906 774	2 247 015,14	1 856 641,68
Autres charges (page 81)	406 970	754 344,41	293 220,71
SOUS-TOTAL	109 178 019	105 842 291,78	98 301 503,09
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Rémunération enseignant (page 92)	2 390 575	2 896 206,96	2 692 611,41
Rémunération non-enseignant (page 92)	38 620 787	39 154 953,43	36 994 830,97
Contribution de l'employeur (page 82)	5 115 513	5 315 139,47	5 050 733,41
Frais de déplacement (page 82)	289 726	322 223,79	244 748,05
Fournitures et matériel (page 82)	1 110 125	1 828 674,18	1 733 442,10
Services, honoraires et contrats (page 82)	5 219 472	3 931 146,91	3 469 516,50
Autres charges (page 82)	654 508	1 152 259,63	813 633,90
SOUS-TOTAL	53 400 706	54 600 604,37	50 999 516,34
SERVICES D'APPOINT			
Rémunération enseignant (page 93)	0	0,00	3 327,36
Rémunération non-enseignant (page 93)	8 546 925	8 583 360,12	7 735 486,87
Contribution de l'employeur (page 83)	1 153 835	1 111 579,79	999 747,84
Frais de déplacement (page 83)	1 500	3 562,79	3 226,51
Fournitures et matériel (page 83)	58 380	174 231,69	115 739,29
Services, honoraires et contrats (page 83)	10 863 193	12 062 095,39	10 913 835,98
Autres charges (page 83)	530 336	1 211 345,91	366 345,34
SOUS-TOTAL	21 154 169	23 146 175,69	20 137 709,19

Charges par nature (suite)

Exercice clos le 30 juin 2023

	BUDGET 2023	2023	2022 (redressé)
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Rémunération enseignant (page 94)	0	2 969,65	0,00
Rémunération non-enseignant (page 94)	4 922 582	4 884 825,49	4 792 685,40
Contribution de l'employeur (page 84)	594 969	642 293,68	606 440,61
Frais de déplacement (page 84)	123 195	81 890,78	96 871,32
Fournitures et matériel (page 84)	134 490	179 724,84	140 526,44
Services, honoraires et contrats (page 84)	1 360 316	1 366 291,16	1 490 726,90
Autres charges (page 84)	191 369	156 706,74	185 840,27
SOUS-TOTAL	7 326 921	7 314 702,34	7 313 090,94
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Rémunération enseignant (page 95)	0	0,00	0,00
Rémunération non-enseignant (page 95)	3 071 478	3 283 111,21	3 424 160,45
Contribution de l'employeur (page 85)	409 119	435 565,32	449 613,17
Frais de déplacement (page 85)	10 000	15 227,34	13 124,22
Fournitures et matériel (page 85)	3 377 279	3 647 127,81	3 331 393,74
Services, honoraires et contrats (page 85)	5 162 886	4 371 641,69	3 741 485,57
Autres charges (page 85)	280 000	4 178,33	0,00
SOUS-TOTAL	12 310 762	11 756 851,70	10 959 777,15
ACTIVITÉS CONNEXES			
Rémunération enseignant (page 96)	106 900	2 829 449,06	1 278 985,71
Rémunération non-enseignant (page 96)	267 200	1 394 636,18	570 813,50
Contribution de l'employeur (page 86)	45 829	488 262,42	66 149,66
Frais de déplacement (page 86)	0	130,43	0,00
Fournitures et matériel (page 86)	0	58 587,73	-0,10
Services, honoraires et contrats (page 86)	0	6 928 215,54	0,00
Autres charges (page 86)	3 500	3 780,44	2 315,93
SOUS-TOTAL	423 429	11 703 061,80	1 918 264,70

Charges par nature (suite)

Exercice clos le 30 juin 2023

	BUDGET 2023	2023	2022 (redressé)
IMMOBILISATIONS			
Amortissement - Bâtiments (page 43)	3 783 164	3 844 878,19	3 510 565,12
Amortissement - OMHS - Bâtiments (page 43)	0	360 424,24	360 618,94
Amortissement - Améliorations majeures aux bâtiments (page 43)	3 647 326	3 667 515,71	3 164 631,95
Amortissement - OMHS - Améliorations majeures aux bâtiments (page 43)	0	0,00	0,00
Amortissement - Aménagements (page 43)	498 034	552 838,48	428 767,04
Amortissement - Réseaux complexes (page 43)	67 716	67 716,13	67 716,15
Amortissement - Matériel et équipement (page 43)	1 075 144	803 588,68	711 833,72
Amortissement - Équipement spécialisé (page 43)	547 818	561 555,48	525 970,86
Amortissement - OMHS - Équipement spécialisé (page 43)	0	0,00	0,00
Amortissement - Équipements informatique et bureautique (page 43)	1 922 926	1 899 008,86	2 005 094,20
Amortissement - Développement informatique (page 43)	46 272	44 308,45	13 871,04
Moins-value (page 85)	0	0,00	721 975,65
Perte (gain) sur dispositions (pages 100 et 101)	0	-900,00	-2 135 307,00
Charges relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (page 85)	0	0,00	0,00
Charges de désactualisation OMHS (page 85)	0	0,00	0,00
Abandon de travaux en cours (page 85)	0	0,00	0,00
Charges relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Amiante (page 85)	0	0,00	0,00
Charges de désactualisation OMHS - Amiante (page 85)	0	1 478 524,45	1 336 421,60
Charges relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Autres qu'amiante (page 85)	0	0,00	0,00
Charges de désactualisation OMHS - Autres qu'amiante (page 85)	0	0,00	0,00
SOUS-TOTAL	11 588 400	13 279 458,67	10 712 159,27
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS			
Débiteurs - Provision pour créances douteuses (page 86)	12 000	10 093,28	67 227,53
Placements - Provision pour créances douteuses (page 86)	0	0,00	0,00
Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation (page 86)	0	497 094,00	105 669,00
Provision pour congés de maladie (excluant contributions employeur) (page 34)	-5 000	-65 843,08	51 571,09
Provision pour vacances (excluant contributions employeur) (page 34)	22 000	169 696,96	323 466,02
Provision pour heures supplémentaires cumulées (excluant contributions employeur) (page 34)	10 000	217 570,97	-12 248,53
Provision pour indemnités de départ (excluant contributions employeur) (page 34)	2 000	8 162,03	-64 961,03
Provision pour assurance-traitement et autres congés sociaux (excluant contributions employeur) (page 34)	59 363	358 256,45	92 922,30
Provision pour contributions employeur sur avantages sociaux (RRQ, AE, FSS, CSST, etc.) (page 34)	11 637	74 328,04	92 875,51
SOUS-TOTAL	112 000	1 269 358,65	656 521,89
SERVICE DE LA DETTE			
Service de la dette (page 86)	6 244 795	10 034 552,61	4 767 465,85
SOUS-TOTAL	6 244 795	10 034 552,61	4 767 465,85
TOTAL DES CHARGES	221 739 201	238 947 057,61	205 766 008,42

TRAFICS 2022-2023

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire des Chênes (ci-après, le « centre de services scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du centre de services scolaire, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour avantages sociaux futurs à l'exception des vacances, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incertitude liées à la mesure

Le passif au titre des sites contaminés est déterminé en utilisant différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Compte tenu que les études de caractéristique se limite à la surface du terrain et qu'il existe des limites inhérentes à la l'évaluation de la quantité de sols contaminés, les estimations des coûts sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure des montants à comptabiliser et à divulguer.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Instruments financiers

Catégories et évaluations

L'encaisse, et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les transferts du gouvernement du Canada) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances) et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisé.

Ainsi, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le solde disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du centre de services scolaire participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du centre de services envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés du centre des services scolaire sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de ces journées de maladies par les employés.

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et d'autres congés sociaux (maternité et paternité) gagnés par les employés du centre de services scolaire sont comptabilisés au coût à titre de passif.

La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode du taux effectif sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le centre de services scolaire en est informé;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à l'exercice au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées le centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Un recouvrement au titre d'un passif au titre des sites contaminés est comptabilisé comme actif lorsque les critères suivants sont respectés :

- il existe une base d'évaluation appropriée pour le recouvrement;
- il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant en cause;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront obtenus.»

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2023. Le centre de services scolaire est donc en mesure de constater une subvention de financement à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par le centre de services scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les « Autres passifs » pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments – OMHS	16 à 60 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque (Achats initiaux)	10 ans
Manuels scolaires (Achats initiaux)	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice où l'acquisition a eu lieu. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportés et présentés à titre de revenus perçus d'avance.

Plus spécifiquement :

Subvention et subvention reportée

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans l'exercice où le centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subvention et subvention reportée (suite)

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée (Règles budgétaires) » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (autres que Règles budgétaires) » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur l'exercice couvert par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. L'exercice couvert par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1er juillet 2022.

L'adoption de cette norme selon l'approche rétroactive modifiée a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les soldes dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1^{er} juillet 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention est comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

ÉTAT DES RÉSULTATS	2022
Charges	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	1 697 041 \$
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités de l'exercice	(1 697 041 \$)

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2022
Excédent (Déficit) lié aux activités au début de l'exercice	(28 011 824 \$)
Excédent (Déficit) lié aux activités de l'exercice	(1 697 041 \$)
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	(29 708 865 \$)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2022
Passifs	
Autres passifs	37 067 773 \$
Actifs financiers nets (Dette nette)	37 067 773 \$
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles	7 358 908 \$
Excédent (Déficit) accumulé	(29 708 865 \$)

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2022
Actifs financiers nets (Dette nette) au début de l'exercice	(35 731 352 \$)
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	(1 697 041 \$)
Amortissement des immobilisations corporelles	360 620 \$
Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin de l'exercice	(37 067 773\$)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

SP 1201, Présentation des états financiers

Le 1er juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 1201, Présentation des états financiers. Ce chapitre remplace le chapitre SP 1200, Présentation des états financiers. Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier;
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du centre de services scolaire.

SP 3450, Instruments financiers

Le 1er juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, Instruments financiers. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes aux fins de l'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La variation de la juste valeur d'un instrument financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation à titre de gain ou perte de réévaluation jusqu'à ce qu'il soit décomptabilisé, sauf en ce qui concerne la composante gain ou perte de change de la variation de la juste valeur lorsque le gouvernement en fait le choix irrévocable conformément aux dispositions du chapitre SP 2601, Conversion de devises;
- De nouvelles exigences en matière d'information à fournir y compris à l'égard de la nature et de l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 18.

En date du 1er juillet 2022, le centre de services scolaire:

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450, Instruments financiers;
- a appliqué les critères prescrits par le chapitre SP 3450, Instruments financiers pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre;

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'entité.

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2023	2022
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	28 317 213 \$	27 950 736 \$
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	116 655 \$	99 150 \$
	28 433 868 \$	28 049 886 \$

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 259 637 177 \$ (217 818 558 \$ au 30 juin 2022). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % (taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % au 30 juin 2022) et sont garantis par le MEQ.

L'emprunt temporaire auprès d'une institution financière est autorisé mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 34 965 768 \$ au 30 juin 2023 (montant autorisé de 97 664 378 \$ au 30 juin 2022) au taux préférentiel.

L'entente sur les services bancaires est d'une durée de trois ans débutant le 1er mars 2023 et se terminant le 28 février 2026.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2023	2022
Salaires nets à payer et salaires courus	10 528 688 \$	10 108 605 \$
Déductions à la source à payer et charges sociales à payer	12 953 675 \$	12 832 930 \$
Autres créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec	6 255 834 \$	6 307 711 \$
Autres créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	13 862 002 \$	6 387 660 \$
Intérêts courus	2 208 728 \$	1 039 056 \$
Total des créditeurs	45 808 927 \$	36 675 962 \$

7. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés pouvaient faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

9. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	2023	2022
Emprunt bancaire	1 726 884 \$	1 826 501 \$
Emprunt de 2 324 000 \$, remboursable par versements mensuels de 13 404 \$ en capital et intérêts, taux d'intérêt de 3,438 %, échéant en octobre 2036		
	1 726 884 \$	1 826 501 \$
Échéancier des dettes à la charge du centre de services scolaire au 30 juin 2023		
2024	103 096 \$	
2025	106 697 \$	
2026	110 424 \$	
2027	114 281 \$	
2028	118 272 \$	
2029 et suivantes	1 174 114 \$	

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2023	2022
Règles budgétaires	204 457 393 \$	171 592 145 \$
Billets, valeur nominale totale de 256 124 369 \$ (211 165 373 \$ au 30 juin 2022), garantis par le MEQ, taux moyen pondéré de 2,8769 % (2,5513 % au 30 juin 2022), remboursable par versements annuels en capital de 15 067 523 \$ (12 785 748 \$ au 30 juin 2022), échéant jusqu'en 2048		
Frais d'émission reporté	(928 701 \$)	(778 005 \$)
	203 528 692 \$	170 814 140 \$
Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2023		
2024	27 257 523 \$	
2025	17 722 206 \$	
2026	10 796 869 \$	
2027	27 175 989 \$	
2028	21 742 989 \$	
2029 et suivantes	99 761 817 \$	

11. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et des hydrocarbures aromatiques et proviennent de fuites de réservoirs d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

	2023	2022
Passif au titre des sites contaminés avant majoration	6 112 904 \$	6 081 114 \$
Réévaluation	497 094 \$	105 669 \$
Travaux réalisés au cours de l'exercice	(546 556 \$)	(73 879 \$)
Passif au titre des sites contaminés	6 063 442 \$	6 112 904 \$

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2023	2022 (retraité – note 3)
Solde au début	37 067 773 \$	35 731 352 \$
Révision des estimations	(5 206 399 \$)	- \$
Charge de désactualisation	1 478 524 \$	1 336 421 \$
Solde à la fin	33 339 898 \$	37 067 773 \$

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	5,54 %	5,54 %
Taux d'actualisation des obligations zéro-coupon	3,52 % à 4,64 %	2,15 % à 3,42 %
Période d'actualisation restante ¹	Jusqu'à 36 ans	Jusqu'à 37 ans
Taux d'inflation	2,93 %	2,93 %

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 75 093 milliers de dollars (74 790 milliers de dollars au 30 juin 2022).

Une contribution financière de 33 340 milliers de dollars a été octroyée au centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 21 143 milliers de dollars ont été constatés dans les subventions d'investissement et 10 405 milliers de dollars ont été constatés dans l'amortissement de la subvention d'investissement reportée. Le solde a été constaté dans les subventions d'investissement reportées.

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- Les immobilisations corporelles en cours de construction et de développement pour un total de 99 029 231 \$ (50 096 672 \$ au 30 juin 2022, soit 98 783 868 \$ (49 729 642 \$ au 30 juin 2022) pour des bâtiments et améliorations locatives et transformations majeurs et 245 363 \$ (367 030 \$ au 30 juin 2022) en aménagements de terrain. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Les immobilisations corporelles pour un montant de 500 927\$ (0 \$ au 30 juin 2022) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 12 064 242 \$ (9 892 358 \$ au 30 juin 2022) qui est inclus dans les comptes à payer et retenu sur contrats - Immobilisations. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à	8 761 580 \$	4 335 388 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	945 249 \$	95 271 \$
Variation des actifs financiers et passifs financiers liés au fonctionnement		
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	(366 477 \$)	(5 198 606 \$)
Subvention d'investissement à recevoir	(110 687 336 \$)	(52 571 601 \$)
Subvention à recevoir - Financement	49 462 \$	(31 790 \$)
Taxe scolaire à recevoir	(79 460 \$)	221 521 \$
Débiteurs	(414 272 \$)	825 145 \$
Stocks destinés à la revente	19 076 \$	(13 251 \$)
Passifs		
Créditeurs et frais courus	6 961 081 \$	802 629 \$
Subvention d'investissement reportée	99 937 547 \$	65 012 580 \$
Revenus perçus d'avance	(189 917 \$)	45 220 \$
Passif au titre des sites contaminés	(49 462 \$)	31 790 \$
Autres passifs	(227 346 \$)	(6 678 612 \$)
TOTAL	(5 047 104 \$)	2 445 025\$

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

a) Transport scolaire

- Le centre de services scolaire a signé des contrats pour le transport scolaire représentant des engagements de 38 355 704 \$ (45 759 423 \$ au 30 juin 2022) (indexation de 5,65% 2024, 2,17 % 2025, 2,05 % 2026), répartis comme suit pour les prochaines années

Engagements au 30 juin	2023	2022
2023		10 809 653 \$
2024	12 534 267 \$	11 219 339 \$
2025	12 788 180 \$	11 644 552 \$
2026	13 033 257 \$	12 085 879 \$

b) Contrats d'entretien

- Le centre de services scolaire a signé des contrats d'entretien de 2 500 553 \$ pour le prochain exercice (4 504 345 \$ au 30 juin 2022).

c) Contrats de construction

- Le centre de services scolaire a signé divers contrats de construction pour un montant total de 7 382 118\$ (15 619 069 \$ au 30 juin 2022) dont le centre des services scolaire assurera le paiement des coûts.

d) Contrats de location

- Le centre de services scolaire est lié par des contrats de location de copieur non renouvelables et non résiliables représentant des engagements de 278 500 \$ (262 575\$ au 30 juin 2022), répartis comme suit pour les prochaines années

Engagements au 30 juin	2023	2022
2023		196 931 \$
2024	178 705 \$	65 644 \$
2025	26 612 \$	
2026	26 612 \$	
2027	26 612 \$	
2028	19 959 \$	

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

e) Autres

- Le centre de services scolaire s'est engagé à s'approvisionner auprès du centre d'acquisition gouvernementale pour un montant de 5 914 832 \$ au cours des prochaines années (1 309 833 \$ au 30 juin 2022).
- Conformément aux différentes conventions collectives, le centre de services scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement représentant 1 048 568 \$ (967 612 \$ au 30 juin 2022). Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- Conformément aux différentes conventions collectives, le centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2022-2023 représentant un solde de 2 495 411 \$ au 30 juin 2023 (1 895 333 \$ au 30 juin 2022). Aucune provision n'a été inscrite au passif.

ÉCHÉANCIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et plus	2023 Total	2022 Total
Obligations contractuelles avec des parties apparentées (en millier de dollars)								
Autres	1 577	1 166	1 032	1 032	959	149	5 915	1 310
Sous-total	1 577	1 166	1 032	1 032	959	149	5 915	1 310
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées (en millier de dollars)								
Contrats de location-exploitation	256	27	27	27	20	-	357	321
Autres	25 965	12 967	13 051	-	-	-	51 983	67 146
Sous-total	26 221	12 994	13 078	27	20	-	52 040	67 467
Total	27 798	14 160	14 110	1 059	979	149	58 255	68 777

16. ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2023, plusieurs litiges, réclamations et griefs sont en suspens contre le centre de services scolaire. Une provision de 252 150 \$ (154 223 \$ au 30 juin 2022) a été comptabilisée pour les réclamations pour lesquelles la direction pouvait estimer les impacts financiers. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de l'ensemble de ces poursuites ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Le centre de services scolaire, de même que 3 autres organismes, sont visés par une réclamation pour des dommages prétendument subis suite à un incendie survenu dans un immeuble en 2020. La responsabilité du centre de services scolaire est recherchée à titre de locataire de l'immeuble. Au 30 juin 2023, l'issue de ce litige ainsi que son incidence financière pour le centre de services scolaire sont indéterminables. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Le centre de services scolaire, de même que plusieurs autres organismes scolaires, sont visés par une action collective à l'encontre des Frères du Sacré-Cœur et les frères des écoles chrétiennes pour des allégations de gestes perpétrés durant les années 1940 à 1980. Les centre de services scolaires sont appelés au dossier à titre de défenderesses en garantie. Au 30 juin 2023, l'issue de ce litige ainsi que son incidence financière pour le centre de services scolaire sont indéterminables. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, les membres du conseil d'administration, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Le principal dirigeant est le directeur général du centre de services scolaire.

- *Au cours de l'exercice, le centre de service scolaire a reçu d'une commission scolaire contrôlé par le gouvernement du Québec, un terrain et un bâtiment qui ont été comptabilisés au montant de 1 220 407\$ à titre d'immobilisation et de subvention d'investissement à recevoir (Règles budgétaires) et d'une subvention d'investissement reportée (Règles budgétaires). Ce montant représente la valeur comptable nette du terrain et bâtiment au moment du transfert.*

À l'exception des opérations présentées ci-dessus, le centre de service scolaire n'a conduit aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le centre de services scolaire n'a pas conduit d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le centre de services scolaire est exposé à divers types de risques découlant de ses instruments financiers. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour le centre de services scolaires sont liés à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière du centre de services scolaire représente l'exposition maximale du centre de services scolaire au risque de crédit.

L'encaisse (découvert bancaire) investis auprès d'institutions financières réputées, ce qui réduit au minimum le risque de crédit associé à ces actifs financiers.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation et les transferts du gouvernement du Canada, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

	2023	2022
Débiteurs		
Débiteurs non en souffrance	2 972 658 \$	3 088 434 \$
Débiteurs en souffrance		
Moins de 3 mois suivant la date de facturation	428 766 \$	267 883 \$
3 mois à moins de 6 mois suivant la date de facturation	584 108 \$	533 917 \$
6 mois à moins de 9 mois suivant la date de facturation	38 056 \$	- \$
9 mois à moins de 12 mois suivant la date de facturation	27 448 \$	- \$
1 an et plus suivant la date de facturation	1 239 \$	- \$
Sous-total	4 052 275 \$	3 890 234 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(318 518 \$)	(309 952 \$)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	3 733 757 \$	3 580 282 \$

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

	2023	2022
Solde au 1er juillet	309 952 \$	315 146 \$
Perte de valeur comptabilisée au résultat	10 093 \$	67 228 \$
Montants recouvrés	(1 527 \$)	(72 422 \$)
Solde au 30 juin	318 518 \$	309 952 \$

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs, le centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (vacances) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du centre de services scolaire se détaillent comme suit en milliers de dollars :

30 juin 2023	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Échéance indéterminée	Total
Emprunt temporaire	132 988	-	-	-	-	132 988
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	32 855	-	-	-	-	32 855
Dettes à long terme	32 920	38 220	56 564	129 189	-	256 893
Provision pour avantages sociaux	5 786	-	-	-	-	5 786

30 juin 2022	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Échéance indéterminée	Total
Emprunt temporaire	89 290	-	-	-	-	89 290
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	23 843	-	-	-	-	23 843
Dettes à long terme	28 866	30 303	50 020	79 180	-	188 369
Provision pour avantages sociaux	5 596	-	-	-	-	5 596

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le centre de services prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 1 329 885 \$ (892 898 \$ au 30 juin 2022).